

Genèse d'un nom composé dans une famille de la vallée de Thônes au XVIII^e siècle : Favre Marinet

Il est bien connu que les patronymes formés d'un nom composé sont très nombreux dans les vallées alpines du fait des communications difficiles d'une vallée à l'autre et, par conséquent, du nombre restreint de familles entre lesquelles se concluaient des mariages dans les siècles passés. Il y avait peu d'échanges entre les vallées et dans chaque paroisse, le réservoir de noms est resté très limité pendant des siècles. Avec les accroissements de population, il est devenu difficile de distinguer les individus portant le même nom et des surnoms sont venus se rajouter au nom pour former après un certain temps un nom composé. C'est, en particulier, le cas des Favre, dont l'origine est Faber, le forgeron, le nom le plus porté en Haute-Savoie au début du XX^e siècle¹.

Cette présentation veut montrer comment un nom double s'est formé à une époque où les documents sont assez nombreux et assez faciles à lire, en l'occurrence au XVIII^e siècle à Saint-Jean-de-Sixt dans la vallée de Thônes.

Laurent Perrillat a bien montré les différentes origines de ces surnoms donnant naissance à un nom double, que ce soit à partir d'un lien familial, d'une particularité physique, d'un métier, d'une localité, en passant en revue les noms composés avec Perrillat au Grand-Bornand². La formation de ces noms composés remonte pour la plupart au XVII^e siècle ou même avant et est généralement délicate à établir, car elle s'est alors faite à une époque où les traces écrites étaient peu nombreuses et sont difficiles à lire. Le cas le plus simple est celui des noms composés résultant de l'union de deux patronymes simples à l'occasion d'un mariage entre représentants de deux familles. C'est ainsi que l'on trouve au Grand-Bornand des Perrissin Fabert ou des Perrillat Colomb, par exemple².

A Saint-Jean-de-Sixt, un grand nombre d'individus ont des noms composés à partir de « Favre » dont les principaux sont les suivants dans la première moitié du XVII^e siècle³ :

Favre Bertin	Favre Boret	Favre d'Anne	Favre Epinettaz
Favre Grand	Favre Huroge	Favre Laurene	Favre Lenoz
Favre Pochat	Favre Turbillier	Favre Villaret	

avec des orthographes variables suivant les documents. Ils correspondent à des lignées dont certaines ont évolué ou ont disparu au cours des siècles suivants. Certains actes mentionnent seulement le nom Favre, ce qui complique sérieusement les recherches du généalogiste, qui doit procéder par recoupements pour s'assurer de la validité des filiations. On trouve aussi le patronyme Favre sans ajout dans toute une lignée du Villaret, hameau de Saint-Jean-de-Sixt, proche du Grand-Bornand. C'est un de ses représentants dont nous évoquons maintenant brièvement l'histoire.

Marin Favre (1671-1710)

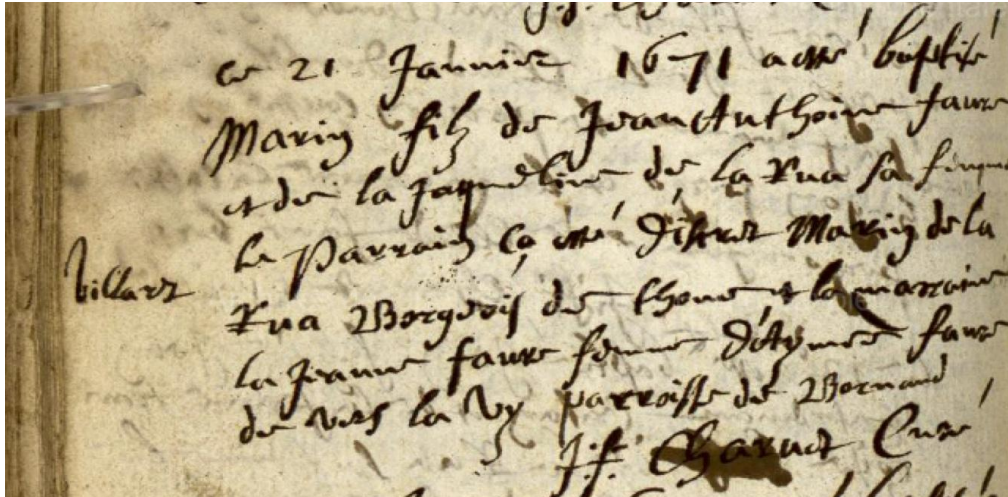
Marin Favre est baptisé au Villaret le 21 janvier 1671. Il a pour parrain son oncle, discret Marin de la Rua (ou Larruaz, né vers 1647-1687). Sa mère, Jacqueline de la Rua, âgée de 21 ans, meurt le lendemain du baptême et le nouveau-né est confié à une nourrice.

¹ Les noms de famille en Rhône-Alpes. Histoire et anecdotes, 2001, collection dirigée par Marie-Odile Mergnac, Archives et Culture.

² Perrillat un nom savoyard (XIV^e-XXI^e siècles) origines, histoire des familles, émigration, Laurent Perrillat, 2009, Collection « Amis du Val de Thônes » - N°29.

³ Archives Départementales de Haute-Savoie (ADHS). Registres paroissiaux.

Marin est un prénom en vogue depuis un siècle. Que l'on songe au mathématicien Marin Mersenne (1588-1648), religieux de l'ordre des Minimes, ou au musicien Marin Marais (Paris 1656 - Paris 15 août 1728), entre autres. Le prénom est à la mode depuis le concile de Trente⁴, (1542-1563) et la Contre-Réforme qui a proscrit l'usage des noms païens et des noms bibliques vétero-testamentaires dans le choix des prénoms⁵. C'est ainsi que Saint Marin devient au XVI^e siècle le patron de nombreux nouveau-nés. Le dictionnaire hagiographique de l'abbé Petin fait référence à neuf « Saint Marin »⁶, qui finissent très mal pour la plupart d'entre eux.



Acte de baptême de Marin Favre (21 janvier 1671).
ADHS E DEPOT 239/GG4 1652-1673 page 119/217

Le père de Marin, discret Jean Anthoine Favre (1649-1676), se remarie à Thônes en 1672, l'année suivant le décès de son épouse, avec Jacqueline Lathuille (?-1676). Il meurt à l'âge de 26 ans, après la naissance d'une fille, Marie (1675-1749). Marin et sa demi-sœur, orphelins, sont probablement élevés à Thônes dans la famille de son oncle et parrain Marin Larruaz.

Marin Favre épouse, probablement à Thônes en 1691 (contrat de mariage chez M^e Blanc le 24 août 1691⁷), Rose Favre (1672-1714), fille d'un notaire de cette ville.

Le père de Rose, Amédée ou Aymé Favre ou Faber (né vers 1632-vers 1705) est un personnage important de Thônes. C'est un bourgeois de la ville, qui a été syndic plusieurs années de suite (1665-1666, 1676-1678, 1683-1685)⁸. Avec son épouse, Nicolarde Maistre, ils ont eu 18 enfants entre 1655 et 1681 ! Curieusement, les six garçons sont morts en bas-âge et seules les filles ont survécu. Rose, l'épouse de Marin, est la onzième de la fratrie. Sa sœur Jeanne-Aymée (1679-1719) épouse le 25 mai 1702 aux Villards-sur-Thônes, village situé dans la montée de Thônes vers Saint-Jean-de-Sixt, Joseph Larruaz (1681-1751), praticien, fils de Marin Larruaz, que nous venons de croiser dans la vie de Jean Antoine Favre, le père de Marin.

⁴ Colloque Marin Mersenne, Le Mans, 22-24 septembre 1988, Isabelle Landy-Houillon, Revue « XVII^e siècle » Avril-Juin 1989, N°163, page 237.

⁵ Prénomination et parenté baptismale du Moyen Age à la Contre-Réforme. Modèle religieux et logiques familiales, Christian Maurel, 1992, Revue de l'histoire des religions, tome 209, n°4, Famille, religion, sexualité, pp. 393-412; doi : <https://doi.org/10.3406/rhr.1992.1514>, https://www.persee.fr/doc/rhr_0035-1423_1992_num_209_4_1514.

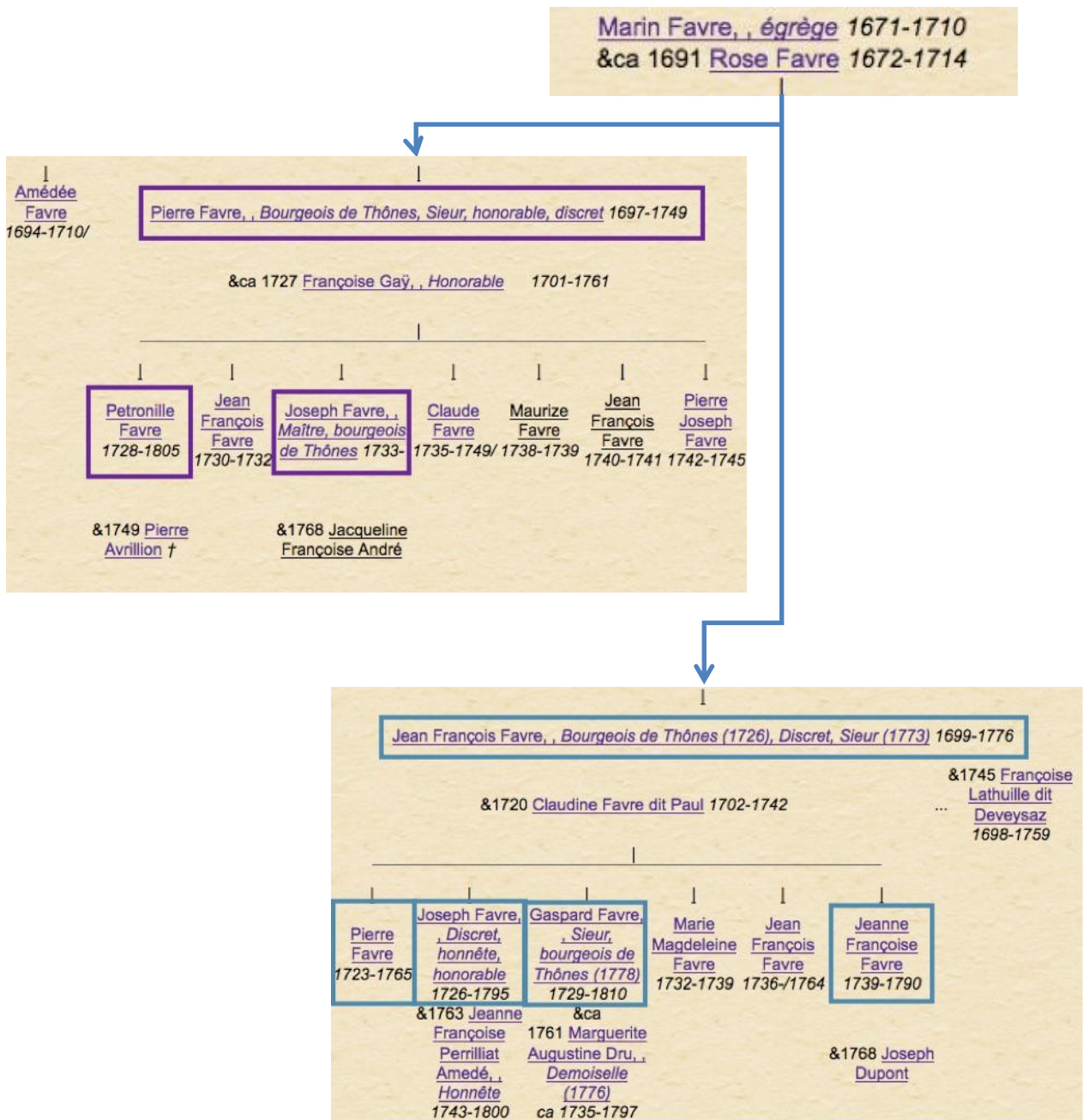
⁶ Dictionnaire hagiographique ou Vie des saints, et des bienheureux, M. l'abbé Petin, publié par M. l'abbé Migne, 1850, Tome 2, page 416, Ateliers catholiques du Petit-Montrouge, Barrière d'Enfer de Paris.

⁷ ADHS. Tabellion bureau de Thônes 6 C 528 1704-1705, folio 235, page 499, Testament d'Aimé Favre du 14 avril 1704.

⁸ Histoire de Thônes, 1^{ère} partie. M. le Chanoine F. Pochat-Baron, 1925, Mémoires & documents publiés par l'Académie salésienne, tome 43, page 424, Le livre est en accès libre sur le site Gallica.

Le frère de M^e Aymé Favre, Jean Pierre (vers 1620-1670), a été secrétaire de la ville d'Annecy (attesté en 1658).

Marin Favre et son épouse habitent au Villaret, où ils donnent naissance à trois fils : Amédée (1694-après 1710), Pierre (1697-1749) et Jean-François (1699-1776). La vie est souvent courte à cette époque et Marin Favre décède le 17 août 1710 après avoir fait son testament. Il habite alors au Fourgeassoud, hameau de Saint-Jean-de-Sixt. Au moment de son décès, il possède 15 vaches, deux génisses, une poulaine ... et un total de créances de l'ordre de dix mille florins. Son avant-nom (discret ou égrège), son titre de bourgeois de Thônes et son testament montrent qu'il fait partie de la petite notabilité. Son épouse lui survit quatre ans.



Descendants de Marin Favre.

Sont encadrés ceux qui font l'objet d'une notice ci-après. Les autres sont morts en bas-âge ou n'ont pas vécu suffisamment pour que l'on ait des informations sur eux.

Deuxième génération

Amédée, l'aîné des trois fils de Marin et Rose Favre, quitte la région en 1709 lorsqu'il a 15 ans et ses frères perdent tout contact avec lui⁹.

Pierre Favre (1697- 1749)

De trois ans plus jeune que son frère aîné, discret Pierre Favre s'établit à Thônes où il se marie vers février 1727 avec Françoise Gaÿ (1701-1761), fille de M^e Pierre Nicolas Gaÿ (né vers 1679-1763), notaire de Thônes. Un contrat dotal est établi le 14 février de cette même année dans la maison du père de la future épouse. La dot est de 1200 livres de Savoie et comprend aussi un trousseau avec toiles, serviettes, nappes, habits, robes, tabliers, bonnets, draps, une bague, un « *coffre de bois en noyer ferré et fermant à la clé* », le tout estimé à 180 livres. L'acte est signé des témoins, M^e Balthazard Gaÿ, M^e Joseph Larrüaz, cousin de l'époux et honorable Jean François Favre, frère de l'époux, tous trois bourgeois de la ville de Thônes.

Pierre Favre est chamoiseur, autrement dit tanneur. C'est un notable de Thônes, il est trésorier de la ville en 1734 et 1735 et il est nommé syndic de Thônes avec Joseph Bailly en 1737¹⁰⁻¹¹.

L'assemblée des Bourgeois de Thônes se tient le 27 décembre 1736 et indique dans son compte-rendu des délibérations, suivant la formule consacrée : « *M^{es} Gaÿ et Golliet sindics modernes de la dite année courante auraient représenté que la ville leur aiant fait lhonneur de les choisir et elire en ladite charge syndicale pendant ladite année mil sept cents trente six, mortifiés qu'ils sont de ne l'avoir pu remplir de la maniere qu'ils auraient souhaitté, ce qui les oblige de prier lesdis assemblés d'en nommer et elire à leurs places d'autres qui puissent plus dignement remplir la dite charge pendant le cours de l'année prochaine mil sept cents trente sept, et en leur dit lieu et place Iceux assemblés auraient nommés choisis, et élus M^e Joseph Bally pour premier syndic et M^e Pierre Favre pour second tous deux ici presens, et la dite charge acceptans au gré de toute l'assemblée les dits Bourgeois assemblés ont accordé et veulent etre delivré en fin de la dite année mil sept cents trente sept, scavoir au dit M^e Bally trente livres et au dit M^e Favre quinze livres en dedommagement de leur perte de temps, et peines qu'il conviendra prendre pendant le cours de la dite année.... ».*

Pierre Favre et Françoise Gaÿ ont sept enfants entre 1728 et 1742 dont quatre meurent en bas-âge. L'aînée, Petronille ou Petroline (1728-1805), épouse Pierre Avrillon, également chamoiseur, qui lui donne sept enfants. L'un des fils de Pierre et Françoise Gaÿ, M^e Joseph Favre (1733- ?), sera commissaire d'extentes ou aux terriers, appelé aussi feudiste ou féodiste, un métier qui nécessitait d'être expert en droit féodal et géomètre. Cette charge consistait à dresser à l'usage d'un seigneur un document appelé terrier qui lui permettait d'établir un titre sans contestation pour la reconnaissance de ses droits sur une terre¹². Gracchus Babeuf (1760-1797), acteur de la Révolution française, est un feudiste célèbre.

Sieur Pierre Favre teste dans sa maison de Thônes le 1^{er} décembre 1748 auprès du notaire M^e Aymé Golliet et s'éteint deux mois plus tard à l'âge de 51 ans, le 13 février 1749.

⁹ ADHS, Tabellion bureau de Thônes 6C 559, 1735, folio 259, page 544, Partages définitifs entre discret Pierre et Jean François freres enfans de feu Marin favre Bourgeois de Thosne.

¹⁰ Histoire de Thônes, chanoine F. Pochat-Baron, op. cité p. 426.

¹¹ ADHS, Tabellion bureau de Thônes 6 C 560, 1736, folio 432, page 908, Assemblée générale de la ville de Thosne.

¹² De la pratique des terriers à la veille de la Révolution, Albert Soboul, 1964, Annales, Economies, Sociétés, Civilisations, vol. 19, N°6, p. 1049-1065 http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ahess_0395-2649_1964_num_19_6_421256

Jean François Favre (1699-1776)

Le troisième des fils de Marin et de Rose Favre est aussi établi à Thônes lorsqu'il se marie dans cette ville le 30 janvier 1720 avec Claudaz (ou Claudine) Favre (1702-1742)¹³. Un contrat de mariage a été établi dix jours auparavant auprès de M^e Jean François Missillier. L'épouse descend de la branche des Favre Pochat, mais son père Jean François est un Favre dit Paul, car son propre père était prénommé Paul (Paul Favre Pochat, 1625-1694). La famille habitait à Saint-Jean-de-Sixt, au hameau des Eculés (ce qui signifie roches écroulées, d'après le chanoine Pochat-Baron).

Les deux jeunes époux sont devenus orphelins alors qu'ils étaient encore enfants. Les parents de Claudaz, Jean François Favre dit Paul et Marie Sonnier, sont en effet morts prématurément, lui en 1709 à l'âge de 34 ans et elle en 1711 à l'âge de 32 ans. Notons que les années 1709-1712 ont été très catastrophiques pour la Savoie, comme pour la France. Ce fut une période de disette et de grande misère ; pendant le « Grand Hiver » de 1709, le froid intense fait geler les lacs, détruit les vignes, les semences, fait éclater les troncs des noyers et des châtaigniers¹⁴. La Seine gèle à Paris, où il fait -26°C le 20 janvier. Le vin gèle dans les tonneaux et doit être débité à la hache ! Fin mars, le Grand Hiver a fait plus d'un million de morts en France¹⁵.

De fait, Claudaz Favre et sa sœur Noëllaz ont été élevées par un oncle, Jean Claude Sonnier (décédé vers 1721), qui est leur tuteur. C'est un bourgeois de Thônes, qui exerce la profession de chamoiseur, comme Pierre Favre, fils de Marin. Il est aussi originaire de Saint-Jean-de-Sixt (hameau du Forgeassoud) et a épousé, probablement à Thônes, Maurise Avrillion. Les deux soeurs, Claudaz et Noëllaz Favre, ont donc été élevées avec les six enfants de Jean Claude Sonnier et de son épouse.

Jean François Favre établit un premier testament suivi d'un inventaire en 1723, alors qu'il est dit malade et gisant dans son lit. La maladie ne devait pas être trop grave ; en tout cas, le malade se remet bien puisque lui et sa femme ont quatre enfants à Thônes entre 1723 et 1732 : Pierre, Joseph, Gaspard et Marie Magdeleine, décédée en 1739 à Saint-Jean-de-Sixt.

A Thônes, Jean François Favre est maître cordonnier. Par un acte du 17 janvier 1733, il reçoit une procure de la part de ses confrères de Saint-Crépin. Les dix-sept « *maître-cordonniers natifs, bourgeois habitant à Thosne Lesquels de Leurs grés tant a leur nom que des autres cordonniers de Saint Crepin* » délèguent à l'honorable Jean François fils de feu discret Marin Favre leur pouvoir pour les représenter dans les litiges commerciaux ou les affaires judiciaires qui les concerneront. On peut s'étonner du grand nombre de cordonniers dans une petite ville comme Thônes (La gabelle du sel de 1776 donne un peu moins de 2000 habitants pour la ville¹⁶), mais il faut savoir qu'en Savoie au XVIII^e siècle, les Savoyards n'utilisaient pas de sabots, même à la campagne, mais étaient chaussés de cuir. Il y avait 84 cordonniers à Annecy !¹⁷.

La famille de Jean François Favre quitte Thônes et s'installe entre 1734¹⁸ (et très vraisemblablement après le 11 juillet 1735, date à laquelle est signé le partage définitif entre les deux frères Pierre et Jean François Favre), et 1736 à Saint-Jean-de-Sixt, où naissent deux nouveaux enfants, Jean François, qui porte le prénom de son père (né en 1736 et mort

¹³ L'acte de mariage indique que les deux époux sont originaires de Saint-Jean-de-Sixt, mais il précise que Jean François Favre est habitant de Thônes.

¹⁴ Guide de la recherche généalogique en Savoie. 3^{ème} édition, Septembre 2006, Centre Généalogique Savoyard, Paris et région parisienne.

¹⁵ http://fr.wikipedia.org/wiki/1709_en_France, consulté février 2019

¹⁶ http://www.savoie-archives.fr/archives73/dossiers_sabaudia/gabelle18/index.php, Bruno Gachet, 2015.

¹⁷ La Savoie au XVIII^e siècle, Noblesse et Bourgeoisie, Jean Nicolas, 2003, 2^{ème} Ed, La Fontaine de Siloé, page 110.

¹⁸ ADHS, Tabellion bureau de Thônes 6 C 558 folio 410 : la rente Favre Missilier mentionne que Jean François Favre, témoin, habite Thônes en novembre 1734.

probablement avant 1764)¹⁹ et Jeanne Françoise, en 1739. L'épouse de Jean François, Claudaz Favre, décède le 6 avril 1742, à l'âge de 40 ans. Trois ans plus tard, Jean François Favre se remarie, toujours à Saint-Jean avec Françoise Lathuille dit Deversaz (1698-1759), âgée d'un an de plus que lui. Le contrat de mariage du 20 avril 1745 précise que la future épouse est infirme et âgée (elle a 46 ans !).

Jean François Favre est syndic de Saint-Jean-de-Sixt en 1754²⁰. La Savoie connaît encore quelques hivers très rudes, en 1757, 1765. Françoise Lathuille décède le 8 août 1759.

En 1764, Jean François Favre signe un second testament. Il lègue 720 livres à sa fille Jeanne Françoise, en vue d'un futur mariage. Ses héritiers universels sont ses trois fils Pierre, Joseph et Gaspard. Pierre et Gaspard sont absents, on verra dans la suite pourquoi, et c'est à Joseph que sont légués « *tous les effets, meubles, or, argent, créances, bétail, linges, denrées, batterie de cuisine, ameublement d'agriculture, et autres effets mobiliers, généralement quelconques qu'il se trouvera avoir en son pouvoir lors de son décès* ». Il fera encore trois testaments, en changeant son héritier universel (Joseph en 1770, Gaspard en 1772 et les deux en 1773).

En 1775, Jean François Favre s'installe, probablement chez sa fille Jeanne Françoise, à Entremont, village situé à quelques kilomètres au Nord de Saint-Jean-de-Sixt, après le défilé des Etroits traversé par le Borne. C'est là qu'il décède quelques mois plus tard, le 9 janvier 1776, à l'âge respectable pour l'époque de 76 ans. L'acte de décès précise qu'il s'agit de l'honorable **Jean François Favre dit Marinnet**, et c'est la première fois que le nom double apparaît dans un acte. On verra toutefois qu'en 1761, lors de l'émancipation de son fils Joseph, le même est dit Jean François Favre Marin.

Jean François Favre est inhumé dans l'église de Saint-Jean-de-Sixt deux jours après son décès.

Troisième génération

Nous allons considérer uniquement les descendants de Jean François Favre et de son épouse Claudaz, car c'est seulement dans cette branche que va apparaître le nom double Favre Marinnet.

Pierre Favre (1723-1765)

Pierre, le fils aîné de Jean François Favre, né à Thônes, émigre à Paris et meurt le 5 avril 1765 à Versailles, où il était garçon des fourrières des enfants de France. La fourrière était l'Office de la Maison du Roi & des Princes, dont les Officiers fournissaient le bois pour le chauffage de cette Maison. On est sous le règne de Louis XV (1710-1774). Pierre Favre était donc chargé d'alimenter en bois les poêles dans les appartements des enfants de la famille royale. Le bois, les Savoyards connaissaient ! Pour traiter la succession de son fils, Jean François Favre fait une procuration le 13 mai de la même année à son autre fils Gaspard et à d'autres émigrés savoyards dans la région parisienne. On apprend ainsi que Gaspard est cuisinier de la comtesse de Tessé. Nous y reviendrons par la suite. La procuration est également donnée à Jean Charles Favre, domestique de Madame la Marquise de Bourol (?) demeurant à Paris et le S^r Joseph Favre, marchand épicier habitant à Versailles. D'après la procuration, Pierre Favre n'avait pas d'enfant vivant au moment de son décès puisque son père est son unique héritier. Il n'était probablement pas marié.

Joseph Favre (1726-1795)

Joseph, le deuxième fils de Jean François Favre, également né à Thônes, réside à Paris en octobre 1758, mais on n'a pas de précision sur la durée de ce séjour. Il est bien revenu en Savoie avant 1761, date à laquelle il reçoit l'émancipation des mains de son père. Rappelons

¹⁹ Il n'est pas cité dans le testament de Jean François Favre en 1764.

²⁰ ADHS, Tabellion bureau de Thônes 6 C 577 folio 299 page 623.

que le père, de son vivant, avait tout pouvoir sur ses enfants même lorsque ceux-ci étaient mariés¹⁷. Il fallait un acte d'émancipation pour que le fils puisse acquérir son indépendance et passer des actes en son nom propre. Cette cérémonie a lieu le 20 juillet 1761 à Annecy pour les père et fils Favre.

Cet acte revêtait une grande solennité, comme il est décrit ci-après : «...le d.t jean françois Marin Favre étant assis auprès de nous, et le d.t joseph favre son fils à genoux devant Lui, tête nue tenant les mains jointes son d.t pere Les Lui auroit ouvert par trois différentes fois L'une après L'autre en lui disant chaque fois, mon fils, je t'émancipe, et te met hors de ma puissance paternelle, de quoi il auroit très humblement remercié son d.t père et promis de lui continuer ses soins respects et obéissance, de tout quoi les d.s pere et fils Marin favre nous ont requis acte que nous leur avons accordé pour leur servir et valoir ainsi que de raison... ». Notons que le nom du père présente une évolution vers le nom double (ici « **Marin Favre** ») dans cet acte alors que dans tous les autres actes le concernant, il est écrit « Jean François feu Marin Favre ».

Sieur Joseph Favre passe un contrat de mariage chez le notaire Jean Baptiste Perrilliat le 30 janvier 1763 avec Jeanne Françoise Perrilliat Amedé (1743-1800), de 17 ans sa cadette et le mariage a lieu au Grand-Bornand dix jours plus tard. Les époux sont dits « honnêtes » dans l'acte de mariage. A la différence du curé de Saint-Jean-de-Sixt, le vicaire Decroux du Grand-Bornand avait l'habitude de détailler les actes de mariage, ce qui facilite grandement la filiation. On peut noter que l'époux et son père ont signé la minute du notaire pour le contrat de mariage.

Joseph Favre et son épouse auront douze enfants entre 1765 et 1786, sur lesquels nous donnerons quelques indications plus loin. C'est sous le nom de **Favre Marin** que ce petit-fils de Marin Favre est enregistré dans l'acte de décès qui survient le 17 frimaire an IV (8 décembre 1795).

Gaspard Favre (1729-1810)

Gaspard Favre est né à Thônes comme ses deux frères et a émigré à Paris, probablement en même temps que son frère Pierre. Il passe un contrat de mariage chez le notaire Guillaume Charlier à Paris, paroisse Saint Sulpice, le 20 juillet 1761²¹. C'est exactement le jour de l'émancipation de son frère Joseph à Annecy. Cette coïncidence au jour près est étonnante. L'épouse est Marguerite Augustine Dru (vers 1735-1797), née à Melun d'un père chirurgien. Le contrat mentionne que le père du marié est Jean François Favre, laboureur du diocèse de Genève en Savoie. Il précise aussi que Gaspard Favre est cuisinier de la comtesse de Tessé (Thessé dans l'acte), comme il a été noté plus haut dans la procuration donnée par Jean François Favre lors du décès de son fils Pierre en 1765.

La comtesse de Tessé, née Adrienne Catherine de Noailles (1741-1814), fille du quatrième duc de Noailles, appartenait à une grande famille de l'Ancien Régime²². Son mari, René-Mans, sire de Froulay, comte de Tessé,



Adrienne Catherine de Noailles, comtesse de Tessé (1741-1814) par F.H. Drouais Arch'Echos 27 Association pour la Recherche sur Chaville, son Histoire et ses Environs (A.R.C.H.E)

²¹ Archives Nationales MC/ET/LVII/446. Mes remerciements à Charlotte Bellamy qui m'a indiqué ce contrat de mariage.

²² A la veille de la Révolution Française, Un Américain à Chaville, Arch'Echos N°27, Association pour la Recherche sur Chaville, son Histoire et ses Environs (A.R.C.H.E).

marquis de Lavardin, Grand d'Espagne, a été premier-écuyer de la Reine Marie Leczinska, puis de la Reine Marie-Antoinette²³ et elle-même a été dame d'honneur de la Dauphine. W. A. Mozart lui a dédié deux sonates pour piano et violon (KV 8 et 9) lors de son premier séjour à Paris en novembre 1763²⁴. La comtesse de Tessé a eu pour neveu par alliance le marquis de La Fayette et elle a été très liée à Thomas Jefferson (1743-1826), futur Président des États-Unis avec qui elle a entretenu une correspondance et échangé des plantes²². Avec son mari, elle a vécu au château de Le Tellier à Chaville après l'avoir fait rénover en 1766. Gaspard Favre fait plusieurs allers et retours entre la région parisienne et la Savoie. En avril 1776, les deux frères Gaspard et Joseph partagent les biens délaissés par leur père Jean François. Gaspard est dit alors, dans l'acte notarial, habitant de la ville de Thônes, mais en 1778, une quittance passée en sa faveur le dit domicilié à Paris. Il est difficile de préciser la durée des séjours de Gaspard Favre à Paris et à Thônes. En août 1787, il habite Etampes, comme il apparaît sur son testament rédigé au Villaret dans la maison dont il a hérité de son père. Il est alors de passage à Saint-Jean-de-Sixt pour affaires. Le testament le décrit comme dangereusement malade. Il nous apprend aussi qu'il a deux fils, Pierre et André, ses héritiers universels.

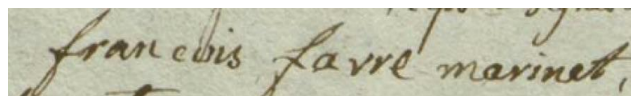
Gaspard Favre réchappe de sa maladie puisque c'est seulement 23 ans plus tard qu'il s'éteint à Etampes en 1810. Il vivait alors de ses rentes. Son épouse est morte dans cette même ville en 1797. L'acte de décès est signé des deux fils.

Jeanne Françoise Favre (1739-1790)

La vie de Jeanne Françoise Favre est bien plus simple que celle de ses frères. Née à Saint-Jean-de-Sixt, elle épouse en 1768 Joseph Dupont, habitant d'Entremont, où elle habite jusqu'à sa mort à l'âge de 60 ans pendant les années de la Révolution. Comme on l'a vu plus haut, elle a probablement accueilli son père Jean François avant sa mort en 1776.

Quatrième génération

Le nom double Favre Marinet apparaît chez les descendants de Joseph Favre dans le dernier quart du XVIII^e siècle. Le tableau de la page suivante précise le nom des descendants de Marin Favre utilisé dans les actes des registres d'état-civil et les actes notariaux. Sur les douze enfants de Joseph Favre et Jeanne Françoise Perrilliat Amedé, cinq mourront en bas-âge, les derniers étant deux jumelles décédées quelques jours après leur naissance. Parmi ces enfants, on peut remarquer pour (encore) un Gaspard né en 1777 l'acte de décès qui précise « *Gaspard fils de joson favre dit Marin et de la jeanne perrilliat âgé d'environ 15 jours* ». On note aussi la présence du nom double en marge de l'acte de décès de Marie, à l'âge de six ans en 1782. Les autres enfants, qui ont vécu jusqu'au XIX^e siècle, naissent comme enfants de Joson ou Joseph Favre et décèdent avec le nom double. A noter, le prénom de Marin Antoine Favre, né en 1781, qui apparaît comme une réminiscence de l'ancêtre lointain, son arrière-grand-père, Marin Favre.



Signature de François Favre-Marinet (1784-1856), fils de Joseph Favre et de Jeanne Françoise Perrilliat Amedé, dans son acte de mariage le 24 septembre 1806 avec Jeanne Françoise Favre Petit Mermet (1789-1846)

²³ <https://agriculture.gouv.fr/le-comte-de-tesse-1er-ecuyer-de-la-reine-1735-1768>, consulté février 2019

²⁴ <http://revopera.com/exposition-mozart-opera-garnier-une-passion-francaise/>, consulté février 2019

			Naissance	Date	Mariage	Date	Témoign	Date	Actes notariaux	Date	Décès	Date
Génération 2												
	Amédée		Favre	1694	?						?	?
	Pierre		Favre	1697	Favre				Pierre feu Marin Favre		Favre	1749
	Jean François		Favre	1699	Favre	1720 et 1745			Jean François feu Marin Favre	1720-1775	Favre dit Marinnet dans l'acte de décès	1776
									Jean François Marin Favre	1761	Favre dans l'acte d'inhumation	
Génération 3												
	Pierre		Favre	1723	non						Favre	1765
Enfants de Jean François Favre et de Claudine Favre dit Paul	Joseph		Favre	1726	Favre	1763	Favre dit Marinnet	1799	Favre	1776-1786	Favre Marinnet	1799
									Favre Marinnet	1793		
	Gaspard		Favre	1729	Favre	1761	Favre	1772	Favre	1777	Favre	1810
	Marie Magdeleine		Favre	1732							Favre	1739
	Jean François		Favre	1736	?						?	?
	Jeanne Françoise		Favre	1739	Favre	1768					Favre	1790
Génération 4												
Enfants de Joseph Favre et de Jeanne Françoise Perrilliat Amedé	Jeanne Françoise		Favre	1765	Favre	1790					Favre Marinnet	1831
	Gaspard		Favre	1767	?	?					?	?
	Claude François		Favre	1769	Favre Marinnet	1799					Favre Marinnet	1830
	Jean Baptiste		Favre	1772	Favre Marinnet	1798					Favre Marinnet	1821
	Marie		Favre	1775							Favre et Favre Marinnet en marge	1782
	Gaspard		Favre	1777							Favre dit Marinnet	1777
	Catherine		Favre	1778							Favre	1778
	Joseph		Favre	1779	Favre Marinnet	1806					Favre Marinnet	1850
	Marin Antoine		Favre	1781							Favre Marinnet	1800
	François		Favre	1784	Favre Marinnet	1806 et 1849					Favre Marinnet	1856
	Marie Rose		Favre	1786							Favre	1786
	Félicité		Favre	1786							Favre	1786

Nom des descendants de Marin Favre

Au total, il apparaît clairement que le nom double s'est imposé de manière définitive à l'orée du XIX^e siècle pour les descendants de Joseph Favre et Jeanne Françoise Perrilliat Amedé (actes de mariage entre 1798 et 1806 dans le tableau ci-dessus). Il est vrai que la Révolution Française par le décret du 20 septembre 1792 a réglé l'état-civil des citoyens et que la loi du 11 Germinal an XI a imposé à l'ensemble des citoyens la fixité du nom propre²⁵. Rappelons que la Savoie, département français du Mont Blanc entre 1792 et 1815, applique les lois françaises pendant cette période. Ces mesures législatives ont renforcé là aussi la stabilisation des patronymes.

Quelques personnalités liées à l'émigration

Les cas d'expatriation à Paris rencontrés chez les fils de Jean François Favre au XVIII^e siècle s'inscrivent dans un vaste courant d'émigration savoyarde, commencée probablement avant le XIV^e siècle²⁶. Max Bruchet a bien montré l'importance déjà considérable de ce phénomène au XVIII^e siècle²⁷. Au siècle suivant, « les années 1820 à 1860 marquent le point le plus haut de

²⁵ L'identification des citoyens. Naissance de l'état civil républicain. Noiriel Gérard. In: *Genèses*, 13, 1993. L'identification, sous la direction de Peter Schöttler. pp. 3-28. DOI : <https://doi.org/10.3406/genes.1993.1196>, www.persee.fr/doc/genes_1155-3219_1993_num_13_1_1196.

²⁶ L'émigration des Savoyards, Letonnelier Gaston, 1920, *Revue de géographie alpine*, tome 8, n°4., pp. 541-584., DOI : <https://doi.org/10.3406/rga.1920.2809>, www.persee.fr/doc/rga_0035-1121_1920_num_8_4_2809

²⁷ Note sur l'émigration des Savoyards, Max Bruchet, 1894, *Revue Savoisienne*, page 241

l'émigration des Savoyards, leur destination principale étant la France. »²⁸. En 1860, avec 42000 résidents, Paris est la plus grande ville savoyarde²⁸. C'est à cette époque que l'on rencontre plusieurs exemples d'émigration à Paris chez les descendants de Marin Favre. Plus précisément, sur les vingt-cinq petits-enfants de Joseph Favre et de Jeanne Françoise Perrilliat Amedé, autrement dit de la cinquième génération après Marin Favre, qui ont porté le patronyme Favre Marinet et dont on est sûr qu'ils ont atteint l'âge adulte, huit ont émigré à Paris. Ainsi, trois fils de Joseph Favre et de Jeanne Françoise Perrilliat Amedé (surlignés en jaune dans le tableau de la page précédente) ont eu des enfants qui ont vécu cette émigration. Leurs familles sont détaillées ci-dessous.

Enfants de Claude François Favre-Marinet (1769-1830) et de Rose Deloche (1780-1834)

On peut distinguer Gaspard Favre-Marinet (1802-1865), qui a fait l'objet d'une notice dans le livre du chanoine François Pochat-Baron²⁹. Il était associé à Paris « *au bornandin François Périllat-Bottonet pour lancer la maison de fournitures de modes « Favre-Agnellet-Périllat », qui prospéra rapidement...* »²⁹. Marié à Paris en 1837 avec Constance Agnellet-Lapierraz, il a eu un premier enfant dans la capitale française, puis est revenu dans la vallée de Thônes (une fille en 1840 à Saint-Jean-de-Sixt et cinq enfants à Thônes). Un des enfants de Gaspard Favre-Marinet et de Constance Agnellet-Lapierraz, Armand (1860-1935) s'est établi en Algérie à Cheraïa, près de Constantine, où il était viticulteur.

Citons encore deux frères de Gaspard Favre-Marinet, François (1808-1872), marié en 1845 et mort à Paris où il a été garçon de recettes et concierge, Joseph Marie (né en 1820- ?) marié également à Paris en 1857 et une sœur de Gaspard, Jeanne Marie (1814-1865), mariée à Jean Baptiste Entremont en 1834 à Saint-Jean-de-Sixt et décédée à Paris.

Enfants de Joseph Favre-Marinet (1779-1850) et de Marie Rose Perrilliat Charlaz (1786-1855)

François Favre-Marinet (1812-1857) émigre également à Paris, où il est employé et où il épouse en 1843 Elisabeth Bastard Rosset (née à Sallanches vers 1822-1871). Entre 1844 et 1854, le couple donne naissance à deux filles et à un garçon qui décède à l'âge de 4 ans. François Favre-Marinet meurt à Paris en 1857.

Un de ses frères, Gaspard (1820-1879) émigre également à Paris, s'y marie avec Marie Suize (1825-1869), dont la famille est originaire du Grand-Bornand et qui a également émigré à Paris vers 1845. Marie Suize fait partie d'une fratrie de quatorze enfants nés entre 1822 et 1845. Le couple donne naissance à deux fils, Jules Eugène (1856-1905) et Joseph Edouard (1860-1933). Après la mort de sa femme, Gaspard Favre-Marinet épouse sa cousine, Jeanne Françoise Favre-Marinet (1836-1908) mère d'un garçon, Ernest (1874-1922), qu'il reconnaît. Gaspard Favre-Marinet exerce successivement les métiers de garçon de magasin, concierge et commissionnaire à Paris avant de revenir au Villaret vers 1876 pour y finir sa vie.

Enfin, une jeune sœur de François et Gaspard, Marie Adélaïde (1831-1888), alors cuisinière, épouse à Paris en 1865 Jean Baptiste Mermillod, né à Thônes en 1835. Elle décède à Paris.

Enfant de François Favre-Marinet (1784-1856) et de Jeanne Françoise Favre Petit Mermet (1789-1846)

C'est aussi à Paris que Rosalie Favre-Marinet (1810-1857) épouse en 1832 le bornandin François Galliard Galleysoud et qu'elle décède.

²⁸ Politique et émigration savoyarde à l'époque des nationalités (1848-1860), Guichonnet Paul, 1993, Hommes et Migrations, n°1166, juin 1993. Emigrés savoyards, immigrés en Savoie. pp. 18-22, DOI : <https://doi.org/10.3406/homig.1993.2031>, www.persee.fr/doc/homig_1142-852x_1993_num_1166_1_2031

²⁹ «Les paroisses de la vallée de Thônes», M. le chanoine F. Pochat-Baron, 1942, Académie Salésienne, tome 60, Belley, imprimerie A. Chaduc p. 148.

A noter également, mais sans lien avec l'émigration, Françoise Adélaïde Favre-Marinet (1823-1912), fille également de Claude François et de Rose Deloche, mère du chanoine François Pochat-Baron (1860-1951), professeur au Collège de Thônes, auteur de plusieurs livres sur l'histoire de la vallée de Thônes.

En conclusion, le nom composé « Favre Marinet » s'est formé à partir du prénom de l'ancêtre Marin Favre, né vers la fin du XVII^e siècle et mort au début du XVIII^e siècle à Saint-Jean-de-Sixt. Il est apparu dans des actes dans le dernier quart du XVIII^e siècle, mais probablement plus tôt dans la tradition orale, mais il ne reste plus personne pour le dire..... Le nom double s'est imposé de façon définitive au début du XIX^e siècle. Comme on pouvait s'y attendre, c'est dans la branche des descendants de Marin Favre, restée à Saint-Jean-de-Sixt, que le nom composé a été porté alors que les autres branches ont gardé le nom simple parce qu'il y avait peu de risque de confusion avec d'autres familles « Favre » en dehors du village d'origine de l'ancêtre commun.

Michel Favre-Marinet

L'auteur tient à remercier **Philippe Saliger-Hudry** pour les précieuses informations généalogiques qu'il lui a communiquées.